

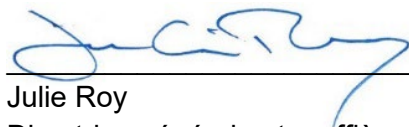
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 9 décembre 2024, a adopté la résolution numéro 24-12-227 afin de prévoir le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2025. Les séances se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, généralement le lundi et débiteront à 19 h 30 aux dates suivantes :

13 janvier	10 février
10 mars	14 avril
12 mai	9 juin
14 juillet	11 août
8 septembre	2 octobre (jeudi)
17 novembre	8 décembre

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 10 décembre 2024.

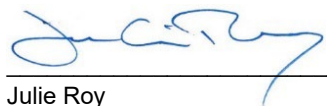


Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 10ème jour de décembre 2024 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10ème jour de décembre 2024.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière